



**Comité du projet agrivoltaïque du Virly,
sur la commune de Jeu-les-Bois**

Note de synthèse relative au projet agrivoltaïque du Virly sur la commune de Jeu-les-Bois (36120)

Table des matières

Rappel des objectifs en termes de photovoltaïque	2
Objectifs nationaux	2
Objectifs régionaux	2
Application territoriale	3
Présentation de Greenvolt Power	4
Greenvolt Power	4
Le groupe Greenvolt	5
La technologie photovoltaïque et le développement de l'agrivoltaïsme	6
Le projet agrivoltaïque au lieu-dit du Virly sur la commune de Jeu-les-Bois	7
Situation	7
Définition de la zone d'étude	7
Etats initiaux et mesures d'aménagements	9
Environnement Naturel hors ZH, faunistique et floristique	9
Zones humides	10
Paysage	11
Agricole	12
Urbanisme	13
Proposition d'aménagement	13
Un projet de territoire	17
La concertation dans le développement de nos projets	17
Une production d'électricité verte	17
Une source de retombées économiques locales	18
Conclusion	18

Contact.....	19
Annexe 1 : Liste des invitations envoyées.....	20
Annexe 2 : Liste de présence	20

Rappel des objectifs en termes de photovoltaïque

Objectifs nationaux

Le positionnement de la France en tant que cinquième gisement européen en matière d'ensoleillement met en lumière son rôle important à jouer dans la transition énergétique avec le développement de l'énergie solaire. C'est pourquoi un objectif ambitieux entre **41 913 MW de puissance solaire terrestre à installer pour 2028** a été fixé par la **loi Grenelle II** (2010) afin de porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation d'énergie de notre pays.

La Loi du 17 Août 2015 relative à la **transition énergétique pour la croissance verte (TECV)** fixe, elle aussi, des objectifs ambitieux :

- **23% d'Energies Nouvelles et Renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2020**
- **32% d'Energies Nouvelles et Renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030**

La PPE 2026-2035, publiée en février 2026, confirme l'accélération du développement des énergies renouvelables en France afin de renforcer la souveraineté énergétique et d'atteindre les objectifs de décarbonation.

Pour la filière photovoltaïque, les objectifs nationaux sont fixés à :

- **48 GW de puissance installée d'ici 2030 ;**
- **55 à 80 GW d'ici 2035**, contre environ 30 GW en 2025.

Les centrales photovoltaïques au sol, dont les projets agrivoltaïques, contribueront significativement à cette trajectoire, avec un objectif de 24 à 34 GW installés à l'horizon 2035.

En août 2021, le projet de loi Climat et Résilience est adopté au Parlement, prévoyant des dispositions diverses sur la lutte contre le réchauffement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets et en **mars 2023 est promulguée la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER)** afin de favoriser le développement de centrales de production combinant les enjeux de préservation de la biodiversité et la concertation avec le territoire d'implantation. Des zones de développement privilégié sont ainsi mises en évidence par les communes ce qui les remet au centre du projet d'aménagement.

Tous les territoires ont ainsi été invités à se mobiliser afin d'atteindre les objectifs ambitieux à l'échelle nationale et les objectifs déclinés par région.

Objectifs régionaux

Les objectifs nationaux ont tout d'abord été déclinés au niveau régional dans les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE), définissant un cadre d'actions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer la consommation énergétique et d'augmenter la part des énergies renouvelables. Ils ont été pilotés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de chaque région.

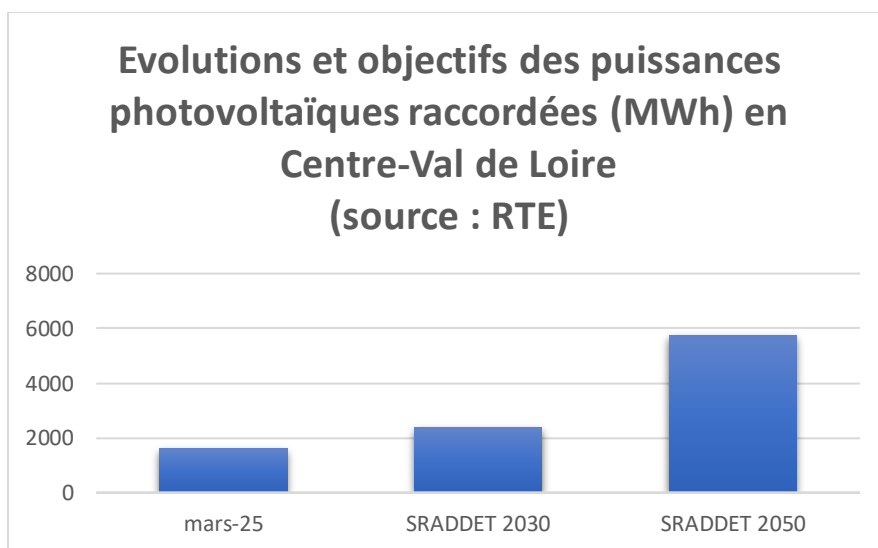
Ces schémas définissaient les objectifs régionaux à l'horizon 2020 et ils ont été remplacés à la suite de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 par un document de planification d'aménagement du territoire en lien avec la maîtrise et valorisation de l'énergie, la lutte contre le changement climatique et la qualité de l'air.

Le 4 février 2020, le Schéma Régional de l'Aménagement, du Développement Durable, et d'Egalité des Territoires de Centre-Val de Loire a défini les objectifs de la filière photovoltaïque (en toiture et au sol) de la manière suivante :

- 1 607 GWh en 2026 ;
- 2 383 GWh en 2030 ;
- 5 745 GWh en 2050.

Au 31 mars 2025, **1 510 MW étaient raccordés en Centre-Val de Loire, ce qui correspond à une production d'environ 1 600 GWh**. Les objectifs de production fixés par le SRADDET 2026 ont donc été atteints, traduisant un contexte de déploiement photovoltaïque favorable dans la région.

Pour répondre aux objectifs suivants, 800 MW devront être mis en service pour 2030 et 4 000 MW supplémentaires pour 2050.



Application territoriale

Au **31 décembre 2021, 123 MW étaient raccordés dans le département de l'Indre** par l'intermédiaire de 3 732 installations photovoltaïques, soient des dispositifs pour la plupart de petites puissances se référant à du photovoltaïque en toiture ou des hangars agricoles. Depuis, de plus grandes centrales photovoltaïques au sol ont vu le jour et continuent de se développer.

La Communauté d'Agglomération de Châteauroux, à laquelle appartient la commune de Jeu-les-Bois, est concernée par le **Schéma de Cohérence Territoriale Avord-Bourges-Vierzon (SCoT ABV)**. La dernière version, approuvée en 2013, est en fin de processus de révision : le projet final a été arrêté le 18 juin 2025 et l'enquête publique s'est déroulée entre les 27 octobre et 28 novembre 2025.

Du document d'orientation et d'objectif du SCoT ABV, a été adopté **en décembre 2021 le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** à l'échelle de la communauté d'agglomération de Châteauroux. Il fixe un objectif de 32% de la consommation énergétique de l'agglomération par des énergies renouvelables, contre 7,6% en 2016. Le potentiel de production d'énergie photovoltaïque est ainsi estimé à **367 GWh/an**, complétant une démarche de développement des filières géothermie en tête et biogaz, bois énergie et solaire thermique dans une moindre mesure ; l'éolien étant contraint par des problématiques radios et paysagères.

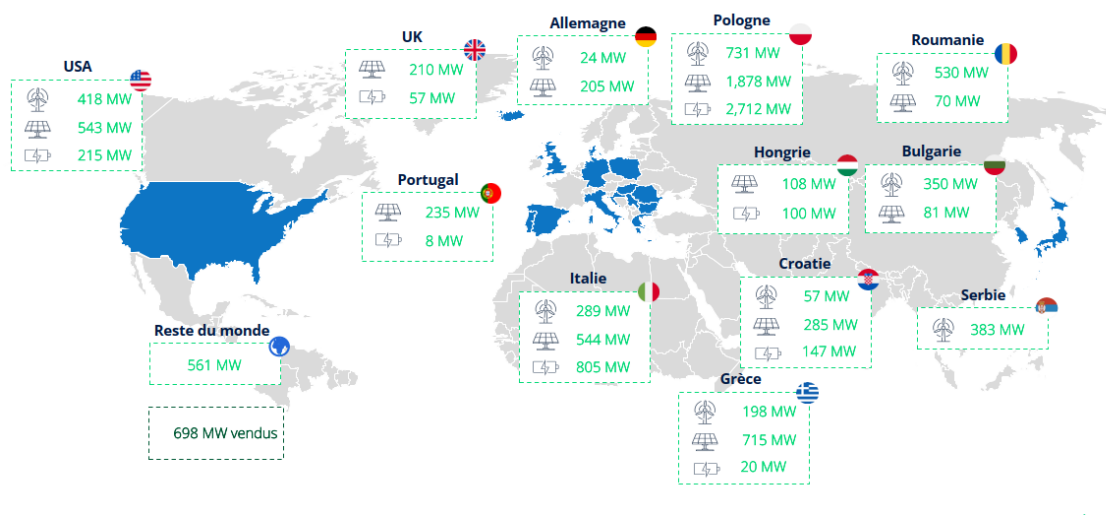
Présentation de Greenvolt Power

Greenvolt Power

Greenvolt Power est une **entreprise spécialisée dans la production d'énergies renouvelables**. Elle s'appuie sur des collaborateurs expérimentés mettant leur savoir-faire au service de projets **éoliens et solaires** de production et de stockage d'électricité dans **18 pays, principalement européens, dont la France**.

Greenvolt Power, forte de 200 collaborateurs, possède plus de **13,2 GW** de portefeuille projet d'énergies renouvelables répartis sur 18 zones géographiques :

Pipeline de 13.2 GW d'éolien, de solaire photovoltaïque et de stockage



D'ici la fin de l'année 2026, environ 6,3 GW devraient être prêts pour la construction, en cours de construction ou en exploitation commerciale.

Concernant les actifs en exploitation, au 31 décembre 2025, Greenvolt Power exploitait 698 MW, solaire et éolien, répartis sur 8 pays.

A la fin 2025, le résultat brut d'exploitation de Greenvolt Power s'élevait à 441,3 M€.

Greenvolt Power France est un acteur du déploiement des énergies renouvelables en France. Ces collaborateurs **développent, financent, construisent et exploitent** les centrales de production et de stockage d'électricité dans le respect de l'humain et de l'environnement.

Greenvolt Power France garantit ainsi une **implantation cohérente et concertée** avec la population locale. De plus, notre équipe maîtrise toutes les étapes d'un projet.

Greenvolt Power France est présent sur tout le territoire, avec plusieurs agences régionales et son siège à Lyon.

Une présence au cœur des territoires



Lyon (siège social)
Tours
Montpellier
Toulouse
Marseille
Rennes
Bordeaux

Le groupe Greenvolt

Greenvolt Power est une filiale du groupe Greenvolt, deuxième énergéticien portugais.

En 2024, KKR – Kohlberg Kravis Roberts & Co. – a acquis une participation majoritaire dans Greenvolt, témoignant d'un engagement stratégique dans le secteur des énergies renouvelables et du soutien apporté au développement de Greenvolt en tant qu'acteur majeur de la transition énergétique en Europe.

Le groupe, en plus de s'appuyer sur l'éolien, le photovoltaïque au sol et le stockage par batterie via Greenvolt Power, compte parmi ses piliers la biomasse ainsi que le photovoltaïque décentralisé en toiture et ombrières.

Le groupe européen GREENVOLT compte 100% de ses actifs, dividendes, investissements en fonds propres et prêts bancaires destinés à la production d'énergies d'origine renouvelable.

Aucune activité de production d'énergie n'est réalisée à partir de combustibles fossiles ou fissiles, de même qu'aucune activité utilisant la biomasse forestière autre que des résidus d'exploitation.

Les activités de Greenvolt, 100% renouvelables

Biomasse : résidus forestiers et bois recyclé



Eolien terrestre



SSEB



Photovoltaïque en toiture



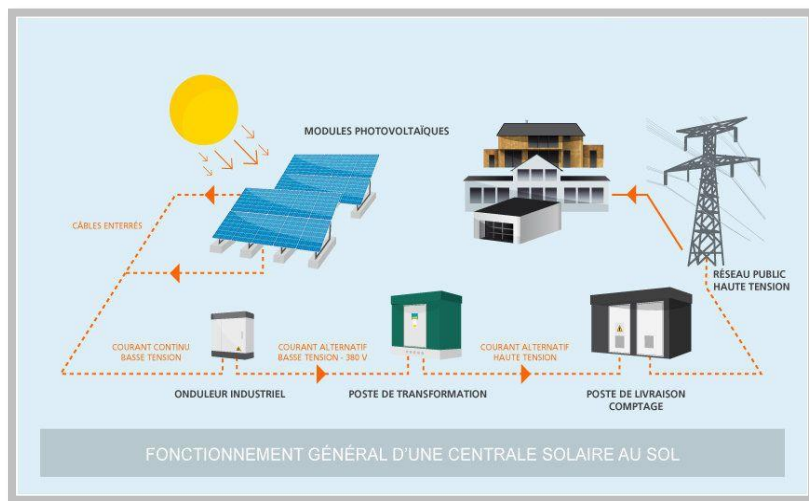
Photovoltaïque de grande puissance (>2 ha)



La technologie photovoltaïque et le développement de l'agrivoltaïsme

En France, l'électricité produite par la filière solaire a atteint un nouveau record avec près de 24,5 TWh en 2024, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente. Cela a représenté près de 5,2% de la consommation électrique française annuelle.

Un parc solaire se compose de modules photovoltaïques posés sur des tables fixées sur des pieux enfoncés dans le sol ou posées sur des socles en béton facilement retirables en fin d'exploitation. Ces modules sont reliés à un ou plusieurs onduleurs et transformateurs par des câbles électriques sous-terrain. Ces derniers permettent un raccordement au poste de livraison présent sur le parc. Par la suite, l'énergie électrique produite est transmise sur le réseau public.



Le 8 avril 2024 marque la parution du **décret n°2024-318 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers**.

Il vient réglementer la production d'électricité d'origine solaire en synergie avec la production agricole, qui doit rester la principale. Une installation agrivoltaïque permet ainsi la production d'électricité sur une parcelle agricole en contribuant durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole tout en apportant à la parcelle au moins un des quatre services :

- 1) L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique
- 2) L'adaptation au changement climatique
- 3) La protection contre les aléas météorologiques
- 4) L'amélioration du bien-être animal

La technologie s'adapte ainsi et continue de s'améliorer pour assurer la meilleure cohabitation possible entre énergie et agriculture : les panneaux sont de plus en plus performants, les structures sont surélevées, les espaces entre pieux agrandis pour le travail des engins agricoles et l'ombrage des modules peut se piloter en fonction des besoins.

Les projets photo et agrivoltaïques s'inscrivent sur du long terme, avec une durée d'exploitation annoncée de 40 ans. Ainsi tout projet doit être pensé pérenne, durable et réversible.

En fin d'exploitation, le parc est démantelé et la parcelle est remise en état et cela doit être garanti financièrement avant la mise en exploitation de la centrale. Les garanties financières couvrant les coûts de démantèlement sont ainsi consignées à la Caisse de Dépôt en phase amont du projet et représentent une condition inhérente à son aboutissement.

Le projet agrivoltaïque au lieu-dit du Virly sur la commune de Jeu-les-Bois

Situation

Greenvolt Power France développe depuis 2023 un projet agrivoltaïque sur la commune de Jeu-les-Bois, dans le département de l'Indre. La commune fait partie de la Communauté d'Agglomération de Châteauroux.

La mairie de Jeu-les-Bois a été consultée dès le démarrage des études et est restée tenue informée des avancées du projet.

Le projet agrivoltaïque de Jeu-les-Bois ne figure cependant pas dans les zones d'accélération du département de l'Indre. Dans un souci réglementaire et de concertation, un Comité Projet a été organisé afin d'échanger sur la faisabilité et les conditions d'intégration du projet dans le territoire. Ont été invités un représentant de la commune d'implantation ainsi que de chaque commune limitrophe à Jeu-les-Bois, en plus de la Communauté d'Agglomération de Châteauroux.

Les invitations ont été distribuées fin mai et le Comité Projet s'est tenu le 24 juin 2026 à la salle des fêtes de Jeu-les-Bois. La liste des invitations envoyées ainsi que la liste de présence au Comité sont annexées au document.

Définition de la zone d'étude

Une zone d'implantation potentielle (ZIP) doit remplir les différents critères requis pour l'étude d'un projet photovoltaïque :

- Un éloignement aux ouvrages d'utilité publique (canalisations, lignes électriques à haute tension, château d'eau, ...)
- Un gisement solaire sur le site satisfaisant
- L'absence de zonages d'exclusion d'aménagement
- Une solution de raccordement

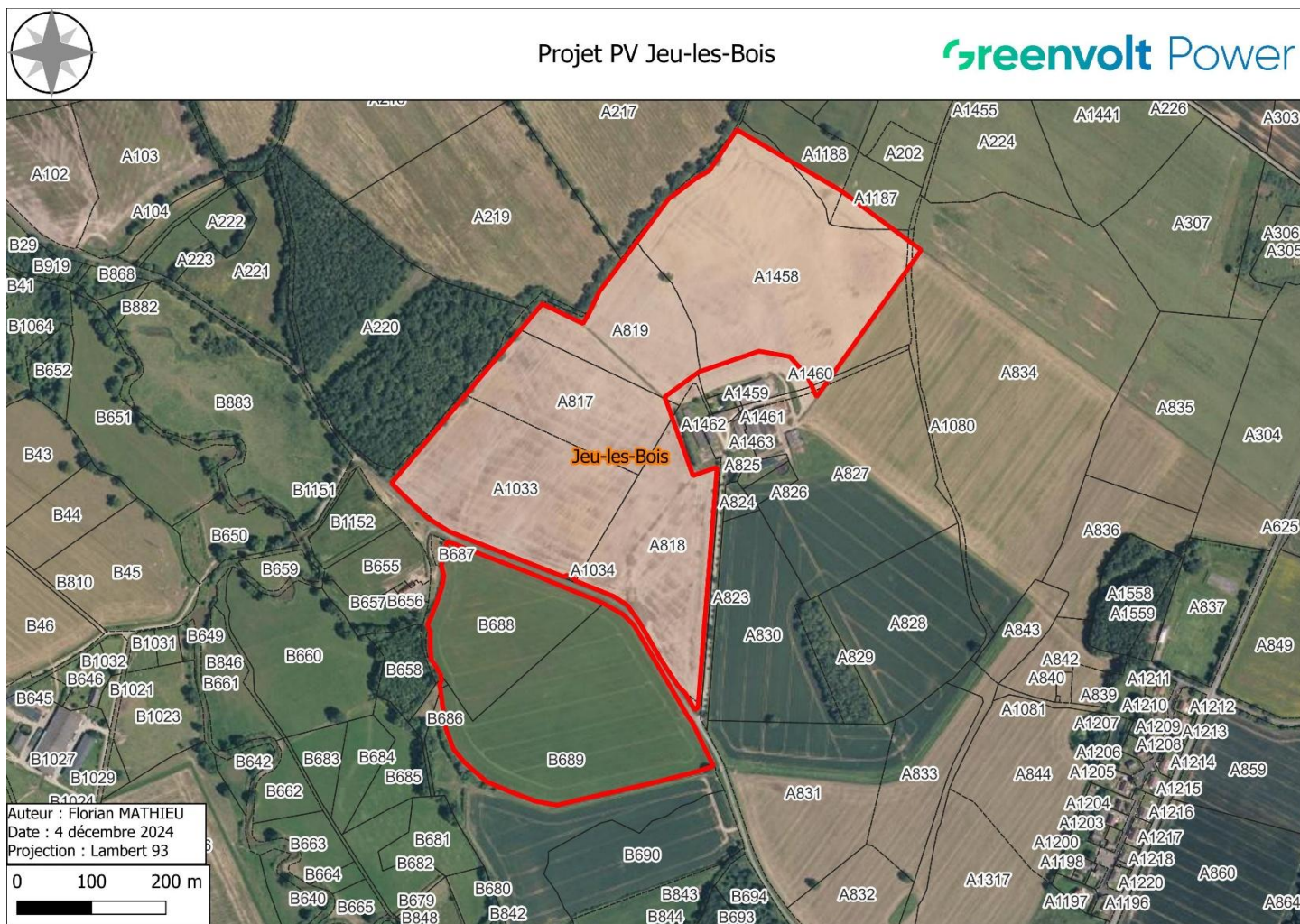
La zone d'étude s'inscrit au sein de la Surface Agricole Utile (SAU) de la SCEA de Virly, exploitation agricole située sur la commune de Jeu-les-Bois. Cette exploitation s'étend sur plus de 200 hectares, dont une grande partie est dédiée à des surfaces fourragères et à des prairies pâturées, en lien avec une activité principale d'élevage bovin laitier.

Le système agricole repose majoritairement sur la production et la valorisation de fourrages, associées à des pratiques de pâturage et de fauche régulières, ainsi qu'à des cultures complémentaires destinées à l'alimentation du cheptel.

Dans un contexte de transition des pratiques agricoles et d'adaptation aux évolutions climatiques et économiques, le développement d'un projet agrivoltaïque a été envisagé sur une partie des parcelles de l'exploitation. Celui-ci vise à conforter et faire évoluer durablement le système d'élevage, notamment en améliorant les conditions de pâturage, en renforçant la résilience face aux aléas climatiques et en participant au bien-être animal, tout en maintenant l'activité agricole comme usage principal.

Le projet s'appuie ainsi sur une logique de co-activité entre production agricole et production d'énergie renouvelable, en apportant des services agronomiques et zootechniques (ombrage, protection contre les conditions climatiques, optimisation des pratiques de pâturage), tout en garantissant la pérennité de l'exploitation.

Les parcelles concernées par le projet sont aujourd'hui principalement constituées de prairies et de surfaces fourragères, valorisées par pâturage et fauche, et intégrées dans le système d'exploitation global de la SCEA de Virly.



Dans le cadre du développement du projet agrivoltaïque, les gestionnaires de réseaux (électricité, télécommunications) ainsi que les services de l'État ont été consultés afin d'identifier les contraintes techniques, les recommandations réglementaires et les éventuelles servitudes applicables aux ouvrages projetés.

L'analyse de ces échanges, complétée par les études de préféabilité, a permis de mettre en évidence plusieurs enjeux caractéristiques du site d'implantation situé sur la commune de Jeu-les-Bois :

- Un territoire à dominante agricole, s’inscrivant dans un paysage rural ouvert marqué par la présence de parcelles cultivées et de prairies associées à l’activité d’élevage ;
- La présence d’infrastructures existantes à proximité du projet, notamment une ligne électrique aérienne HTA exploitée par Enedis sur la partie occidentale du site, ainsi que des réseaux de télécommunications en limite de certaines parcelles ;
- Une desserte satisfaisante du site, assurée par un maillage viaire composé de plusieurs routes départementales et communales, facilitant l’accès aux parcelles et les conditions de réalisation du projet ;
- La présence de plusieurs lieux-dits et habitations dispersées à proximité immédiate, impliquant une attention particulière portée à l’intégration paysagère et à la prise en compte du cadre de vie local.

Etats initiaux et mesures d'aménagements

Des études de terrain ont été menées depuis l'automne 2024 sur la ZIP avec l'intervention de **bureaux d'études indépendants** de Greenvolt Power France : Calidris pour le volet naturel, Davele et Edagri pour le volet agricole, Epure paysage pour le volet paysage et Synergis environnement pour l'étude généraliste.

Les études permettent de **mesurer localement et très précisément l'impact du projet agrivoltaïque** sur l'environnement, le paysage, l'agriculture et le milieu humain. Elles ont conduit à une analyse de chaque aspect du projet agrivoltaïque et permettent de proposer le nombre, la taille et l'emplacement des modules photovoltaïques.

La proposition d'aménagement de la centrale agrivoltaïque a évolué en tenant compte des différents enjeux afin d'Eviter, Réduire et Compenser les impacts : démarche ERC.

Environnement faunistique et floristique



Les investigations écologiques et les différentes variantes étudiées ont permis d'adapter progressivement le projet afin d'éviter en priorité les secteurs présentant les sensibilités environnementales les plus importantes. Les habitats les plus remarquables identifiés au sein de la zone d'étude, notamment certains boisements, haies arborées et habitats humides d'intérêt écologique, ont ainsi été exclus de l'emprise du projet ou intégrés dans les mesures de préservation.

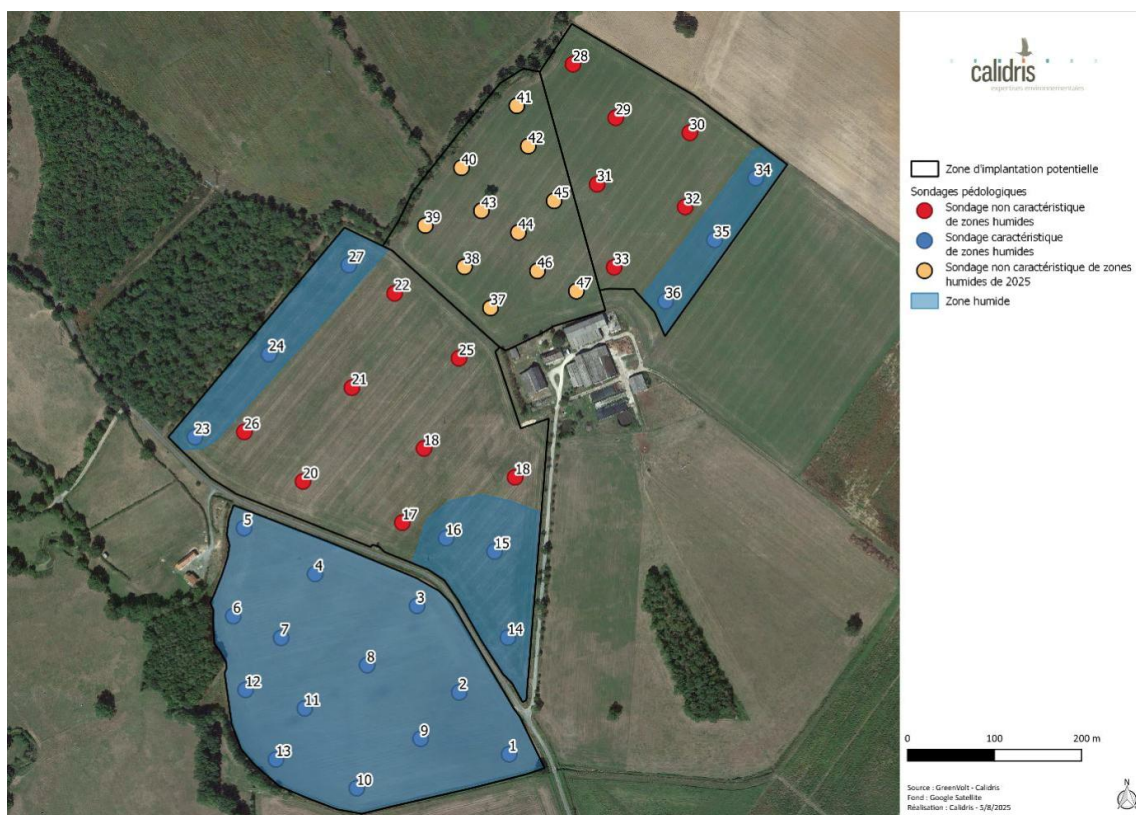
Les inventaires naturalistes ont mis en évidence une diversité écologique significative, avec la présence de plusieurs espèces patrimoniales et protégées de la faune. Les haies, lisières, prairies et zones humides constituent en effet des habitats favorables pour de nombreux groupes d'espèces, notamment les insectes, les oiseaux, les chiroptères et certains mammifères. La conception du projet a donc été adaptée afin de préserver ces continuités écologiques et de limiter les effets sur les habitats à enjeu.

Concernant les espaces agricoles, les prairies et parcelles exploitées présentent des enjeux écologiques variables, liés notamment à leur utilisation par l'avifaune pour l'alimentation, le repos ou la reproduction. Les inventaires ont recensé de nombreuses espèces d'oiseaux, dont plusieurs présentant un intérêt patrimonial ou un statut de conservation particulier.

L'impact potentiel sur cette avifaune est principalement associé aux phases de travaux. Afin de réduire les risques de dérangement ou de destruction d'habitats de reproduction, un calendrier de chantier adapté sera mis en œuvre, avec l'évitement des interventions les plus susceptibles de générer des perturbations durant la période sensible de nidification. Ces dispositions s'inscrivent pleinement dans la démarche réglementaire Éviter, Réduire, Compenser (ERC), qui a guidé l'élaboration du projet dès les premières phases d'étude.

Au final, l'implantation retenue résulte d'un travail d'optimisation visant à concilier le maintien de l'activité agricole, la production d'énergie renouvelable et la préservation des sensibilités environnementales identifiées sur le territoire de Jeu-les-Bois.

Zones humides



Dans le cadre des études environnementales du projet agrivoltaïque de Jeu-les-Bois, une expertise spécifique relative aux zones humides a été menée conformément à la réglementation en vigueur. Au total, 47 sondages pédologiques ont été réalisés sur la zone d'implantation potentielle, comprenant 36 sondages effectués en 2024 et 11 sondages complémentaires réalisés en 2025. Ces investigations ont été complétées par une caractérisation des habitats naturels et des relevés floristiques.

Les résultats mettent en évidence la présence de secteurs présentant les caractéristiques de zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Les sondages ont permis d'identifier des sols hydromorphes associés à des phénomènes d'engorgement temporaire en eau, conduisant à la délimitation d'environ 13 hectares de zones humides sur critère pédologique au sein du périmètre étudié.

Par ailleurs, l'analyse des habitats naturels a confirmé la présence très ponctuelle d'habitats humides, notamment une mégaphorbiaie hygrophile et un boisement à Frêne élevé situés en marge de la zone d'implantation. Ces habitats représentent une surface cumulée d'environ 93 m² (0,0093 ha).

Ces enjeux ont été intégrés dès la conception du projet afin d'adapter l'implantation des équipements et de mettre en œuvre la démarche Éviter, Réduire, Compenser (ERC). La préservation des secteurs humides identifiés constitue ainsi un élément déterminant dans l'élaboration du projet et dans sa compatibilité avec les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne relatifs à la protection des milieux aquatiques et des zones humides.

Paysage

Le projet agrivoltaïque de Jeu-les-Bois s'inscrit dans un paysage rural de transition entre les entités du Boischaut et de la Queue de Brenne, caractérisé par une mosaïque de prairies, de cultures, de boisements et d'habitats dispersés. Le relief est peu marqué, mais plusieurs légères positions dominantes, notamment au niveau du bourg de Jeu-les-Bois et du hameau du Pré Galant, offrent des vues sur la plaine agricole accueillant le projet.

Contrairement aux grands espaces ouverts de la Champagne berrichonne, le territoire présente une trame paysagère relativement structurée par la présence de boisements, de bosquets, de haies et de ripisylves. La proximité de la forêt domaniale de Châteauroux, du bois de Douai ainsi que des corridors arborés associés à la vallée de la Bouzanne constitue autant de filtres visuels limitant les perceptions lointaines du projet.

Les principaux enjeux paysagers se concentrent dans le périmètre immédiat du projet, notamment depuis la D74, qui traverse le secteur, ainsi que depuis la D12, située à l'est. Des perceptions sont également possibles depuis le bourg de Jeu-les-Bois, le hameau du Pré Galant et plusieurs habitations ou exploitations agricoles proches, telles que Virly, La Belle Fille, Le Domaine du Champ et Les Èves.

À l'échelle élargie du territoire, les sensibilités apparaissent limitées. Les monuments historiques les plus proches, situés à Lys-Saint-Georges à près de 5 km du site, ne présentent pas de covisibilité significative avec le projet en raison de la distance et des écrans végétaux présents dans le paysage. Aucun site patrimonial remarquable ou paysage protégé n'est directement concerné.

L'enjeu paysager principal concerne donc l'intégration du projet vis-à-vis des lieux de vie et des axes de circulation situés à proximité immédiate du site. Afin de limiter les perceptions directes et d'améliorer l'insertion paysagère de l'installation, le projet prévoit la mise en place de haies paysagères périphériques ainsi que la conservation des éléments végétaux existants lorsque cela est possible. Ces aménagements permettront de renforcer les continuités écologiques tout en accompagnant l'intégration du projet dans le paysage agricole local.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la séquence Éviter – Réduire – Compenser (ERC) et vise à concilier production d'énergie renouvelable, maintien de l'activité agricole et préservation des qualités paysagères du territoire de Jeu-les-Bois.

Agricole

Le projet agrivoltaïque de Jeu-les-Bois au lieu-dit du Virly s'inscrit dans une démarche d'amélioration du bien-être animal.

Les prairies permanentes sont fauchées 1 fois par an et pâturées à plusieurs reprises le reste de la période de pousse tandis que les prairies temporaires sont fauchées entre 3 et 4 fois par an et pâturées une seule fois.

Les prairies temporaires sont majoritairement composées d'un mélange de raygrass hybride, de trèfle violet et de trèfle hybride. Les prairies permanentes sont quant à elles constituées de raygrass anglais, de dactyle, de fétuque et de trèfle blanc.

Depuis 2024, M. et Mme Goris effectuent un test de création d'un autre atelier en lien avec l'élevage de bovins laitiers. En effet, ils ont effectué un croisement par insémination entre 10 génisses de renouvellement de race Prim'Holstein et des paillettes d'un taureau de race INRA95.

Les génisses de renouvellement et les bovins issus du croisement INRA95 sont élevés sur le site de le Virly, le plus éloigné du siège. Les génisses y sont en stabulation l'hiver et au pâturage le reste de l'année. Les bovins engraisés seront quant à eux exclusivement au pâturage. En effet, pour le moment ils sont rentrés dans le même bâtiment que les génisses mais l'objectif est à terme de les laisser toute l'année à l'extérieur. Le projet agrivoltaïque permettrait grâce aux panneaux d'abriter tous ces bovins à l'année afin de ne plus utiliser le bâtiment trop ancien et mal aéré.

Les parcelles pâturées sont découpées en paddocks lors des phases de forte croissance des prairies et maintenues au-dessus de 4 ha en été pour éviter une dégradation du couvert.

Génisses : De la naissance au sevrage (à 10 semaines) → aire paillée

De 10 semaines à 6 mois → aire paillée avec accès à un petit paddock attenant au bâtiment

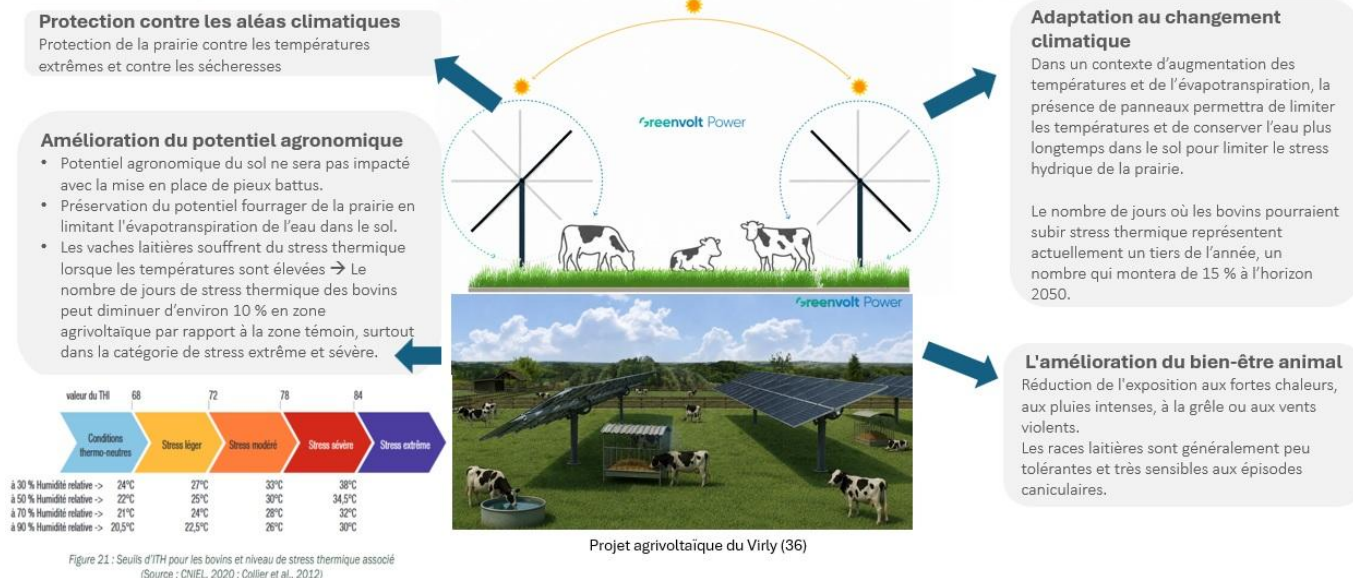
De 6 à 14 mois → pâturage

Entre 14 et 18 mois → stabulation pour reproduction

Pâturage jusqu'à un mois avant le vêlage

Bovins croisés : Du sevrage à la vente (à 24 mois) → pâturage en extérieur à l'année envisagé

4 services agricoles en élevage bovin au regard du décret sur l'AgriPV



Urbanisme

La commune de Jeu-les-Bois dispose d'un PLUi, approuvé le 13 février 2020. Il s'agit du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Châteauroux Métropole.

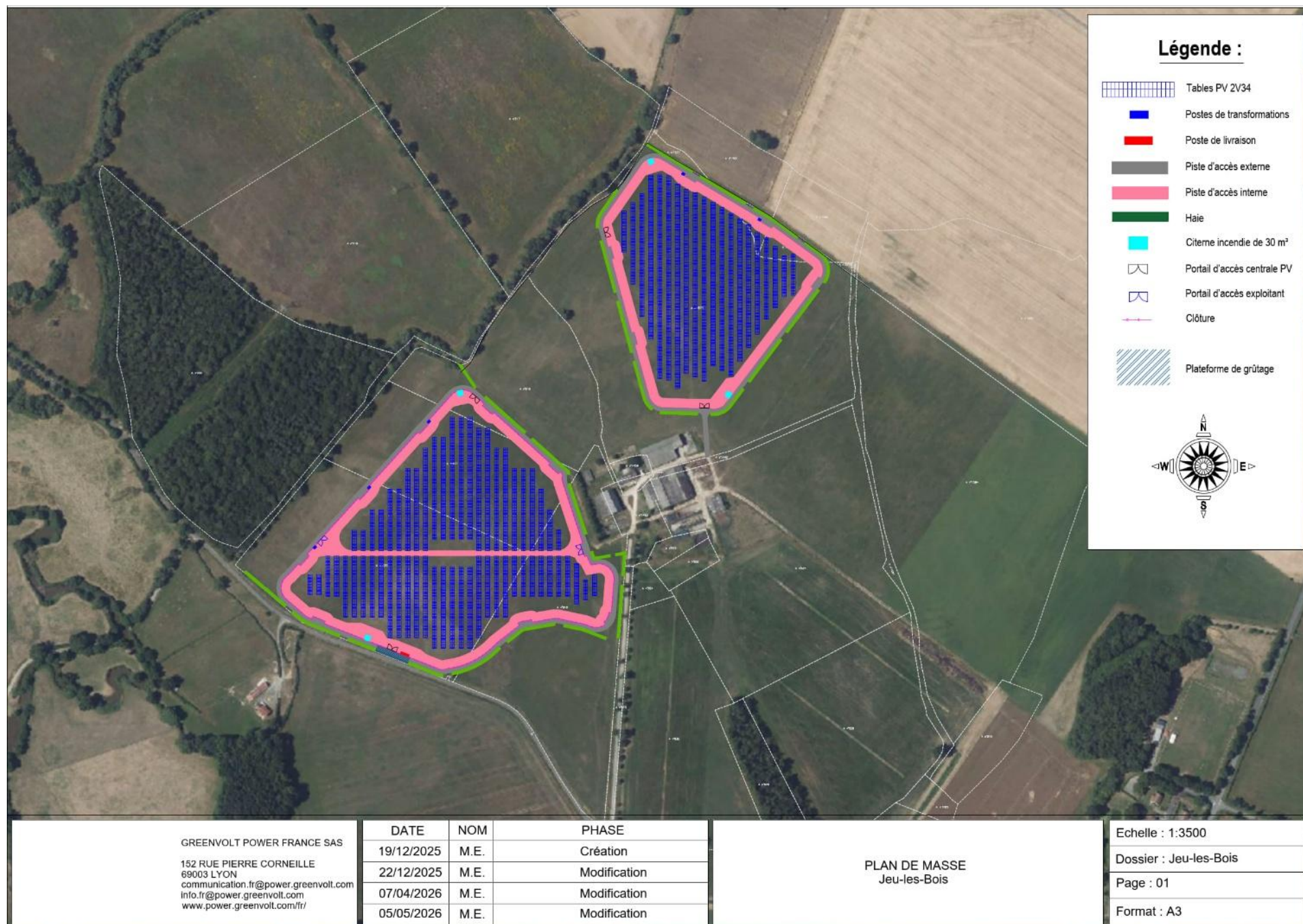
L'implantation des installations de production d'énergies renouvelables est autorisée en zone A. Les installations de production d'énergies renouvelables doivent répondre à l'ensemble des conditions suivantes :

- Elles doivent être compatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées ;
- Elles doivent avoir un intérêt collectif ;
- Elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Proposition d'aménagement

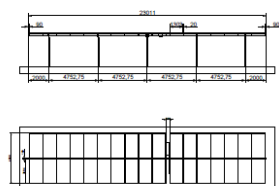
L'aménagement final est représenté ci-après, avec l'intégration des enjeux et mesures en faveur de l'environnement, du paysage, de l'agriculture et tenant en compte des règles urbanistiques afin de proposer un projet de moindres impacts. Les variations avec les aménagements intermédiaires sont de même calculées.

	Surface clôturée	Puissance	Mesures
Variante initiale	29 hectares	21,4 MWc	Trackers classiques projet bovins
Variante intermédiaire	20,2 hectares -30%	12,17 MWc -43 %	Évitement des parcelles sensibles : exclusion des terrains situés au nord de la ferme du Virly pour respiration paysagère depuis les lieux de vie de la ferme. Découpage du projet en îlots inférieurs à 5 ha selon les préconisations du SDIS
Variante finale	11 hectares -62 %	7,76 MWc -64 %	Évitement des parcelles sensibles : exclusion des terrains situés au nord de la ferme du Virly pour respiration paysagère depuis les lieux de vie de la ferme. Évitement des zones écologiques les plus sensibles : mise en place d'une zone tampon de 50 mètres le long du boisement au Nord-Ouest. Evitement complet des zones humides identifiées. Prise en compte intégrale des recommandations du SDIS 36. Réajustement des accès et équipements : repositionnement des zones techniques et ajustement des équipements électriques. Intégration paysagère : application d'une haie périphérique avec respiration tous les 60 m.

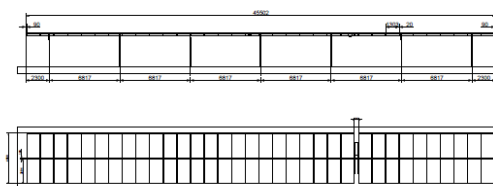


(1 : 300)

Tables 2V17



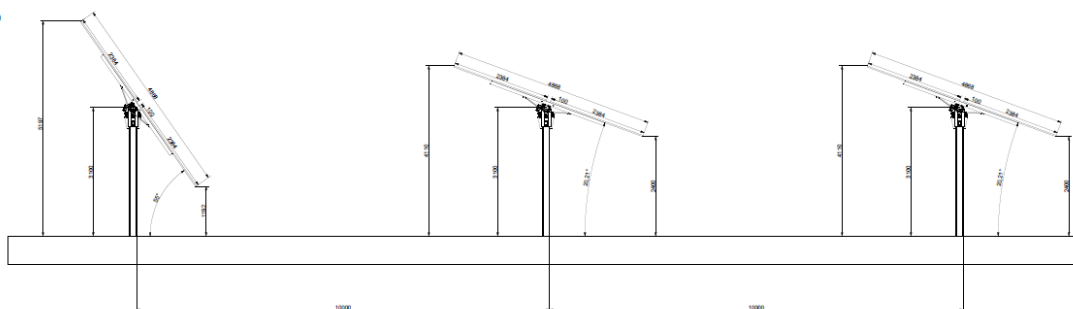
Tables 2V34



Mode sans contraintes

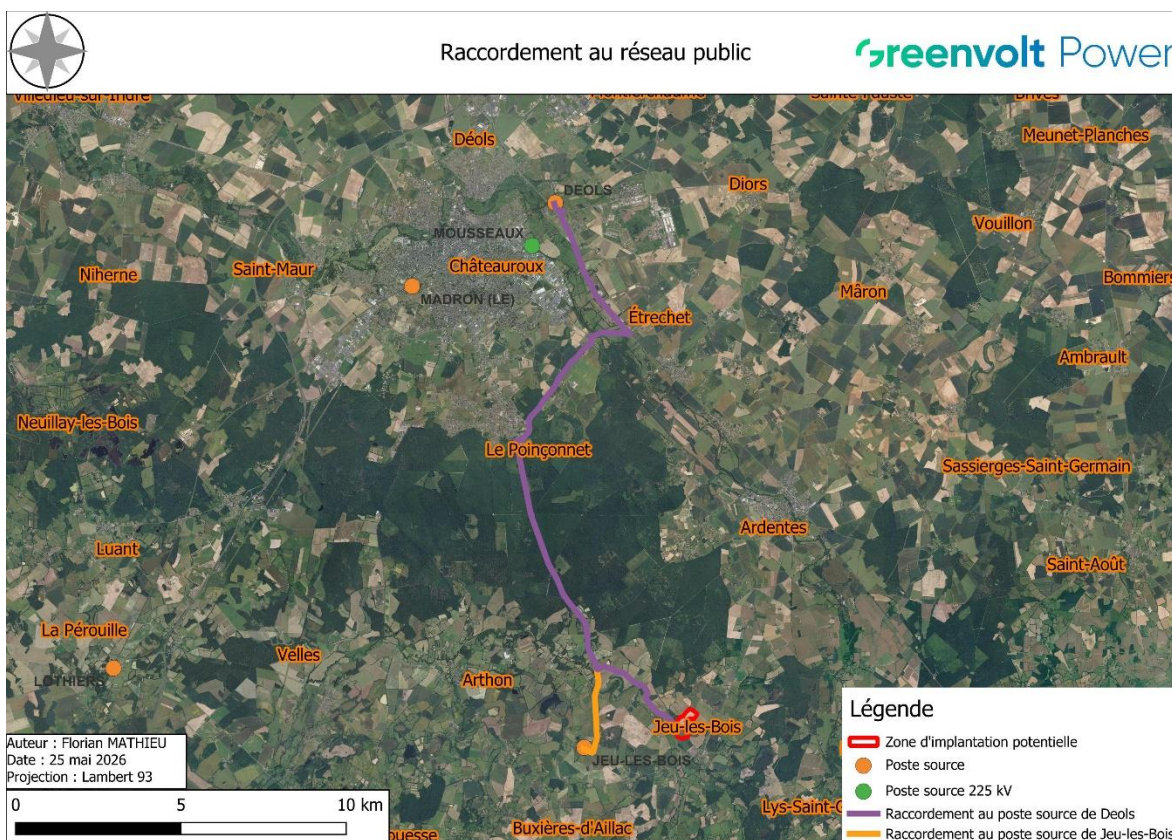
Mode pâturage
(sécurité 2.4m)

(1 : 75)



Le raccordement électrique du parc agrivoltaïque au réseau public sera réalisé par Enedis qui connaît avec précision les capacités de raccordement en France et sait choisir la meilleure solution technique et financière pour le projet, toujours en concertation avec Greenvolt Power France.

Des tracés probables ont été dessinés jusqu'aux différents postes sources dans un rayon de 15 à 20 kilomètres autour du site. Ce raccordement se fera dans les accotements des voiries déjà existantes, ce qui limite fortement son impact sur l'environnement. Il ne sera étudié qu'après l'obtention du Permis de construire.



Le calendrier prévisionnel des prochaines grandes étapes du projet est le suivant :



Un projet de territoire

La concertation dans le développement de nos projets

La phase du développement est basée sur des consultations à **chaque étape importante du projet** afin de l'adapter au mieux à chaque territoire. Pour cela, une palette de solutions existe entre la naissance du projet et l'enquête publique :

- **Comprendre le territoire** : réalisation d'un diagnostic territorial et d'une étude de perception du projet auprès d'une trentaine d'acteurs locaux
- **Expliquer et valoriser le projet** : lettres d'informations, site internet dédié, permanences publiques, expositions...
- **Coconstruire le projet** : travail de concertation basé sur la collaboration afin de définir et mettre en place les mesures permettant de compenser les éventuels impacts du parc, d'accompagner les acteurs économiques, ...

Une production d'électricité verte

Un parc photovoltaïque est tout d'abord une source d'électricité non négligeable. En effet, à titre informatif, ce parc d'une surface de 11 hectares composé d'environ 10 700 modules représente une puissance totale installée d'environ 7,76 MWc

et permet une production d'électricité d'environ 11 GWh par an. Cela permettrait alors de couvrir les besoins de près de 2 300 foyers (source : Commission de Régulation de l'Energie (CRE)).

Un **retour à l'état initial du site** accueillant le parc photovoltaïque est assuré dans les baux emphytéotiques, par un engagement de démantèlement obligeant Greenvolt Power à retirer la totalité des fondations (sauf en cas de décision contraire du propriétaire).

Une source de retombées économiques locales

Un parc photovoltaïque s'accompagne de **différentes retombées économiques pour le territoire** :

- Les **retombées fiscales pour la communes et l'intercommunalité** basées sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) ;

Estimation des retombées fiscales pour une centrale de 7,76 MWc

Flux	Commune	EPCI	Département	Région/État	Total
IFER	5 569 €	13 921 €	8 353 €	–	27 843 €
CFE	–	9 824 €	–	–	9 824 €
Foncier (TFB + TFNB)	13 419 €	636 €	–	–	14 055 €
Sous-total récurrent / an	18 987 €	24 382 €	8 353 €	–	51 722 €
Taxe d'aménagement	10 618 €	–	8 848 €	–	19 466 €
Droits de mutation (DMTO)	–	–	–	–	–
Sous-total ponctuel	10 618 €	–	8 848 €	–	19 466 €

- Les **revenus locatifs** aux propriétaires fonciers et les indemnités aux exploitants ;
- Une **création d'activité locale** avec notamment un appel aux sous-traitants locaux lors de la phase de travaux et l'embauche de techniciens de maintenance afin de garantir le bon fonctionnement du parc tout au long de sa vie ;
- Les **mesures compensatoires** destinées à compenser les impacts écologiques et paysagers du projet photovoltaïque ;
- Les **mesures d'accompagnement** constituent une offre volontariste de Greenvolt Power France. Elles sont réfléchies en concertation avec les collectivités locales afin de les adapter au mieux au territoire (à titre d'exemple : création/restauration de sites à intérêts environnementaux, acquisition d'espaces naturels et de sites environnementaux remarquables et engagement à une gestion écologique d'espaces naturels, plantation de haies dans le but de prévenir ou limiter la visibilité du parc photovoltaïque, participation à la restauration de monuments qui peuvent être concernés par la visibilité du parc, aide à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, enfouissement de lignes électriques publiques sur le territoire de la commune, actions de promotions relatives aux énergies renouvelables, à la maîtrise de la demande et du stockage d'énergie) ;

Conclusion

Le projet agrivoltaïque de Jeu-les-Bois est développé par Greenvolt Power depuis 2023 en concertation avec l'exploitant agricole et les élus du territoire. Les études environnementales, paysagères, agricoles et humaines réalisées sur le site ont permis d'affiner progressivement la conception du projet afin d'intégrer au mieux les sensibilités locales et les enjeux identifiés.

Cette démarche d'amélioration continue s'inscrit dans la séquence réglementaire Éviter, Réduire, Compenser (ERC), qui a conduit à adapter l'implantation et le dimensionnement des aménagements afin de limiter les incidences potentielles sur l'environnement, les paysages, les activités agricoles et le cadre de vie.

Le projet a pour objectif principal de pérenniser et renforcer l'activité d'élevage bovin de la SCEA de Virly, en apportant des conditions plus favorables au pâturage des animaux face aux épisodes climatiques extrêmes (fortes chaleurs, sécheresses, intempéries) et en contribuant à la résilience globale de l'exploitation. L'activité agricole demeure l'usage principal des parcelles, la production d'énergie renouvelable constituant une activité complémentaire au service du système agricole.

Avec une puissance prévisionnelle d'environ 7,76 MWc, le projet permettra de produire annuellement une quantité significative d'électricité renouvelable contribuant aux objectifs nationaux et territoriaux de transition énergétique et de décarbonation. Cette production s'inscrit dans une logique de valorisation durable du territoire, conciliant maintien de l'activité agricole, adaptation au changement climatique et développement des énergies renouvelables.

Contact

Greenvolt Power fait preuve d'une communication éclairée sur le projet en restant disponible pour échanger sur toutes questions inhérentes au projet du lieu-dit de Virly à Jeu-les-Bois. Pour ce faire, une prise de contact est à effectuer à l'adresse suivante : **contact.gpf@power.greenvolt.com**.

Annexe 1 : Liste des invitations envoyées

Les invitations ont été envoyées par courriers postaux et reçus fin mai / début juin :

- Commune de Jeu-les-Bois, adressée à Monsieur Jacques BREUILLAUD, distribuée 29 mai 2026
- Commune d'Ardentes, adressée à Madame Pascale GRENOUILLOUX, distribuée le 2 juin 2026
- Commune d'Arthon, adressée à Monsieur Christophe FERRET, distribuée le 29 mai 2026
- Commune de Buxières d'Aillac, adressée à Monsieur Didier GUENIN, distribuée le 2 juin 2026
- Commune du Poinçonnet, adressée à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, distribuée le 2 juin 2026
- Commune de Lys-Saint-Goerges, adressée à Madame Christiane TARDIVAT, distribuée le 2 juin 2026
- Commune de Mers-sur-Indre, adressée à Monsieur Jean-Marc LAFONT, distribuée le 11 juin 2026
- Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole, adressée à Monsieur Gil Avérous, distribuée le 6 juin 2026

Annexe 2 : Liste de présence

Les personnes présentes au Comité Projet du 24 juin 2026 sont :

M. MATHIEU Florian, Greenvolt Power France

M. BLAYE Alix, Greenvolt Power France

M. BREUILLAUD Jacques, Maire de Jeu-les-Bois

M. GORIS Michiel, Propriétaire / exploitant

Mme. GORIS Ilse, Propriétaire / exploitante



Lettre Recommandée AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de la LR :

AR 88000137969760Q

SD : 870014122753110



Présentée, avisée le : **29/05/2026**

Distribuée le : **29/05/2026**

Nom du destinataire ou de son mandataire :

100-MAIRIE

Signature du destinataire ou de son mandataire :

(Signature)

Destinataire de la Lettre recommandée

*Christophe Ferret
Haine d'Arthon
7 place de la mairie
36390 Arthon*

À distribuer à l'adresse ci-dessous

*Green Volt
26 rue du port de l'Arche
37550 Saint Hilaire*

24 RUE PONT ARCHE

Identifiant facteur : cFpHTJcxMzlwMjYtMDUtMjIUMTA6Mzg
6NTIuMDAwWg== *facteur*



* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V1.1 PHI AWS 15 07/25

LETTRE RECOMMANDÉE

AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

*Green Volt
26 rue du port de l'Arche
37550 Saint Hilaire*

DESTINATAIRE

*Christophe Ferret
Haine d'Arthon
7 place de la mairie
36390 Arthon*

Cachet de La Poste



Indemnisation
incluse de 16€ (R1)

Extension ☐ 153€ (R2)
de garantie ☐ 458€ (R3)

CRBT :
Prix :



Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro
ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

880 001 379 697 60Q

**Preuve de dépôt
à conserver**

625334 - LRSD2 V3 HU2 MMK POS 05/25



LA POSTE

Numéro de la LR :

AR 88000137969759C

SD : 87001412225798W

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, avisée le : 29/05/2026

Distribuée le : 29/05/2026

Nom du destinataire ou de son mandataire :

100-MAIRIE

Signature du destinataire ou de son mandataire :

Identifiant facteur : cFBBTQ5NzlwMjYtMDUtMjUUMDg6N
DY6MTQuMDAwWg==

Destinataire de la Lettre recommandée

Madame Pascale GRENOUILLET
Place d'Ardeute
Place de la République
36120 Ardeute

À distribuer à l'adresse ci-dessous

Grenuolt
26 rue des pout
de l'Arche
37550 Saint AvertinLe 02 JUIN 2026
RECU* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire
ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V1.1 PHI AWS 15 07/25

LETTRE RECOMMANDÉE**AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Cachet de La Poste



EXPÉDITEUR

Grenuolt
26 rue des pout
de l'Arche
37550 Saint Avertin

DESTINATAIRE

Madame Pascale GRENOUILLET
Place d'Ardeute
Place de la République
36120 ArdeuteIndemnisation
incluse de 16€ (R1)Extension ☐ 153€ (R2)
de garantie ☐ 458€ (R3)CRBT :
Prix :Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro
ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

880 001 379 697 59C

Preuve de dépôt
à conserver

625334 - LRSD2 V3 HU2 MMK P05 05/25

Lettre Recommandée

AVIS DE RÉCEPTION



Destinataire de la Lettre recommandée

Hélène Christine Tardivat
19 rue du Château
26230 Gys - Saint-Georges

A distribuer à l'adresse ci-dessous

Greenvolt
26 rue du port l'Aeche
37550 Saint-Aventin

REÇU
Le 02 JUIN 2026

Présentée, avisée le : 29/05/2026

Distribuée le : 29/05/2026

Nom du destinataire ou de son mandataire :

Signature du destinataire ou de son mandataire :

Identifiant facteur : cEhZUjA3OTIwMjYtMDUtMjUUMTM6NT
Q6NDcuMDAwWg== facteur

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V1.1 PHI AWS 15 07/25

LETTRE RECOMMANDÉE

AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

Greenvolt
26 rue du port l'Aeche
37550 Saint-Aventin

DESTINATAIRE

Hélène Christine Tardivat
19 rue du Château
26230 Gys - Saint-Georges

Cachet de La Poste



Indemnité incluse de 16€ (R1)

Extension de garantie ☐ 153€ (R2) ☐ 458€ (R3)

CRBT :
Prix :



Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

880 001 379 697 66E

Preuve de dépôt
à conserver

625334 - LRSD2 V3 HU2 MMK P05 05/25



LA POSTE

Numéro de la LR :

AR 880001379697610

SD : 87001412451237C

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, avisée le : 29/05/2026

Distribuée le : 29/05/2026

Nom du destinataire ou de son mandataire :

Signature du destinataire ou de son mandataire :

r

L

Identifiant facteur : cEhZUjA3OTIwMjYtMDUtMjUUMTE6NTk
6NDQuMDAwWg== *facteur**

Destinataire de la Lettre recommandée

*Monsieur Didier Gervin
Parc de Buxières d'Albe
11 route de Chateaugay
36230 Buxières d'Albe*

A distribuer à l'adresse ci-dessous

*Greenvolt
26 rue des port de l'Arche
37550 Saint Avertin***REÇU**
Le 02 JUIN 2026

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.



625734 - AR MATÉRIALISÉ - V11 PHI AWS 15 07/25

LETTRE RECOMMANDÉE**AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Cachet de La Poste



EXPÉDITEUR

*Greenvolt
26 rue des port de l'Arche
37550 Saint Avertin*

DESTINATAIRE

*Monsieur Didier Gervin
Parc de Buxières d'Albe
11 route de Chateaugay
36230 Buxières d'Albe*Indemnisation
incluse de 16€ (R1)Extension ☐ 153€ (R2)
de garantie ☐ 458€ (R3)CRBT :
Prix :Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro
ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

880 001 379 697 610

Preuve de dépôt
à conserver

625334 - LRSD2 V3 HU2 MMK P05 05/25



AR



FRANCE



DÉLAI
3 JOURS

Lettre Recommandée

AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, avisée le : 29/05/2026

Distribuée le : 29/05/2026

Nom du destinataire ou de son mandataire :

Signature du destinataire ou de son mandataire :

┌

└

Identifiant facteur : cENNVDg4NjIwMjYtMDUtMjIUMTA6Mz
I6MzluMDAwWg== facteur *

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V1.1 PHI AWS 15 07/25

Numéro de la LR :

AR 88000137969763K

SD : 870014122713332



Destinataire de la Lettre recommandée

Madame Danielle Dupré Segot
Place du vent d'ail
36330 Le Buissonnet.

À distribuer à l'adresse ci-dessous

Greenvolt
26 rue du port de l'Herbe
37550 Saint Martin.



LETTRE RECOMMANDÉE

AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Cachet de La Poste



Indemnisation
incluse de 16€ (R1)

Extension ☐ 153€ (R2)
de garantie ☐ 458€ (R3)

CRBT :
Prix :

EXPÉDITEUR

Greenvolt
26 rue du port de l'Herbe
37550 Saint Martin.

DESTINATAIRE

Madame Danielle Dupré Segot
Place du vent d'ail
36330 Le Buissonnet.



Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro
ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

880 001 379 697 63K

Preuve de dépôt
à conserver

625334 - LRSD2 V3 HU2 MMK P05 05/25



Numéro de la LR :

AR 88000137969762M

SD : 87001412520683G

Lettre Recommandée
AVIS DE RÉCEPTIONPrésentée, avisée le : **29/05/2026**Distribuée le : **29/05/2026**

Nom du destinataire ou de son mandataire :

Signature du destinataire ou de son mandataire :

Identifiant facteur : cEVKTTYOOTlwMjYtMDUtMjIUMTI6MTg
6MDkuMDAwWg==

Destinataire de la Lettre recommandée

Monsieur Jacques Beauilland
Maire de Juvigny-les-Bois
1 Place Bellevue
37550 Juvigny-les-Bois

A distribuer à l'adresse ci-dessous

Green Volt
26 rue du port de l'Arche
37550 Saint Avertin

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.



625734 - AR MATÉRIALISÉ - V1.1 PHI AWS 15 07/25

LETTRE RECOMMANDÉE**AVEC AVIS DE RÉCEPTION****EXPÉDITEUR**

Green Volt
26 rue du port de l'Arche
37550 Saint Avertin

DESTINATAIRE

Monsieur Jacques Beauilland
Maire de Juvigny-les-Bois
1 Place Bellevue
37550 Juvigny-les-Bois

Indemnisation
incluse de 16€ (R1)Extension ☐ 153€ (R2)
de garantie ☐ 458€ (R3)CRBT :
Prix :Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro
ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

880 001 379 697 62M

Preuve de dépôt
à conserver

625334 - LRSD2 V3 HU2 MMK POS 05/25



Numéro de la LR :

AR 88000137969770M

SD : 87001415899926V

**Lettre Recommandée**
AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, avisée le : 05/06/2026

Distribuée le : 06/06/2026

Nom du destinataire ou de son mandataire :

Signature du destinataire ou de son mandataire :

Signature
facteur *

Destinataire de la Lettre recommandée

Monsieur Gil Anvoeur
Président de Châteauroux Métropole
1 Place de la République
36000 Châteauroux

À distribuer à l'adresse ci-dessous

GREEN VOLT
39 Rue des Granges Galand
37550 St Avertin

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V1.1 PHI AWS 9 06/25

LETTRE RECOMMANDÉE**AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

EXPÉDITEUR

GREEN VOLT
39 Rue des Granges Galand
37550 St Avertin

DESTINATAIRE

Monsieur Gil Anvoeur
Président de Châteauroux Métropole
1 Place de la République
36000 ChâteaurouxIndemnisation
incluse de 16€ (R1)Extension de garantie ☐ 153€ (R2)
☐ 458€ (R3)CRBT :
Prix :Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro
ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

880 001 379 697 70M

Preuve de dépôt
à conserver

625334 - LRSD2 V3 HU2 MMK P05 05/25



LA POSTE

AR



FRANCE



DÉLAI
3 JOURS

Lettre Recommandée AVIS DE RÉCEPTION

Présentée, avisée le : 11/06/2026

Distribuée le : 11/06/2026

Nom du destinataire ou de son mandataire :

Signature du destinataire ou de son mandataire :

Identifiant facteur : cEtNsJUXMDIwMjYtMDYtMTFUMTE6N
DQ6NTIuMDAwWg==
facteur*

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

625734 - AR MATÉRIALISÉ - V1.1 PHI AWS 15 07/25

Numéro de la LR :

AR 88000137969767C

SD : 87001417775460Y



Destinataire de la Lettre recommandée

Monsieur Jean Luc Copin
1 Place Saint Martin
36230 Iles sur Indre

À distribuer à l'adresse ci-dessous

Green Volt
26 Rue du pont de l'Arche
37550 Saint Martin

LETTRE RECOMMANDÉE

AVEC AVIS DE RÉCEPTION

EXPÉDITEUR

Green Volt
26 Rue du pont de l'Arche
37550 Saint Martin

DESTINATAIRE

Monsieur Jean Luc Copin
1 Place Saint Martin
36230 Iles sur Indre

Cachet de La Poste



Indemnisation
incluse de 16€ (R1)

Extension ☐ 153€ (R2)
de garantie ☐ 458€ (R3)

CRBT :

Prix :



Suivez votre envoi sur laposte.fr/suivi avec ce numéro
ou depuis votre mobile en flashant ce QR code

880 001 379 697 67C

Preuve de dépôt
à conserver

625334 - LRSD2-V3 HU2 MMK P05 05/25

A l'attention de Monsieur Jacques BREUILLAUD
Maire de Jeu-les-Bois
1 Place Bellevue
36120 JEU LES BOIS

Saint-Avertin, le 25 mai 2026

Objet : Invitation au comité de projet pour le projet agrivoltaïque du Virly sur la commune de Jeu-les-Bois

Monsieur le Maire,

La société Greenvolt Power France mène, depuis novembre 2023, des études de faisabilité afin d'évaluer la possibilité d'implanter une centrale agrivoltaïque sur la commune de Jeu-les-Bois.

Les premiers résultats étant encourageants, la société envisage de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme auprès du préfet.

Conformément aux articles L. 211-9 et R. 211-5 à R. 211-10 du Code de l'énergie, et dans un souci de transparence, une concertation doit être organisée préalablement à tout dépôt de demande d'autorisation.

C'est dans ce cadre que nous avons l'honneur de vous inviter au premier comité de projet relatif à la centrale agrivoltaïque du Virly, située sur le territoire de votre commune.

Celui-ci se tiendra en mairie de Jeu-les-Bois (1 place Bellevue, 36120 Jeu-les-Bois), le mercredi 24 juin 2026, de 18h00 à 20h00.

Cette réunion nous permettra notamment de vous présenter le projet, d'échanger sur ses modalités d'intégration, ses impacts potentiels ainsi que ses enjeux socio-économiques.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité d'inviter à ce comité le préfet ou son représentant, ainsi qu'un représentant du gestionnaire du réseau public de distribution ou de transport concerné.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous confirmer votre présence, ou celle de la personne chargée de vous représenter, avant le vendredi 19 juin 2026.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Florian MATHIEU

Chef de projets

florian.mathieu@greenvolt.com

07 86 75 93 96

